Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260211-DEL2026_09-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Février à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 4 Février 2026.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme BAUCHE Laëtitia, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLAUME Frédéric, M. SAINT-AIGNAN Willy

A été nommée secrétaire : Mme NIZAN Windy

2026/09 – Elections municipales : Jeu d'étiquettes adresse

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les candidats aux prochaines élections municipales peuvent demander au secrétariat de la mairie un jeu d'étiquettes-adresse pour envoyer leur profession de foi et bulletin au domicile des électeurs.
Le conseil municipal fixe le tarif des étiquettes.

Il est proposé de fournir les étiquettes au prix de 0.05 € par électeur inscrit.

Il est proposé :

- DE FIXER le montant des étiquettes au prix de 0.05 € par électeur inscrit.
- DE DECIDER d'affecter la recette correspondante à l'article 7588 du budget communal.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2026
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

